

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-04-05

SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

Date de la convocation : 08 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 20h30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Président.

Présents : 4

PAILLARES Bernard, RISPE Laurence, DEL RIO Sandy, FORESTIE Edouard

Absent(s) excusé(s) : 1

LORMIERES Philippe donne pouvoir à PAILLARES Bernard

Monsieur ALBERT Mathieu a été élu secrétaire de séance

Objet de la délibération : Vote du budget CCAS 2024

Lors de sa séance du 11 mars 2024, la commission des finances a analysé les résultats du compte administratif 2023 pour le budget CCAS.

Elle s'est réunie le lundi 08 avril 2024 pour analyser le projet du budget CCAS pour l'exercice 2024 soumis à l'adoption du conseil d'administration.

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget CCAS présenté par le Président, soumis au vote par nature,

AR Prefecture

082-268202728-20240415-2024_04_05-BF
Reçu le 16/04/2024

le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024, pour le CCAS, conformément au tableau ci-dessous :

Le budget CCAS, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES	8 754.00	8 754.00	0	0
OPERATIONS D'ORDRE	0	0	0	0
TOTAL	8 754.00	8 754.00	0	0

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 16 avril 2024.

Le secrétaire,
Mathieu ALBERT.

Le Président,
Bernard PAILLARES.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/04/2024
et publication ou notification
du 16/04/2024
Le Président,

Bernard PAILLARES